

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RODEREN
SEANCE DU 09 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt, le neuf juillet à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe KIPPELEN, Maire.

Date de la convocation :	Présents : Mmes et MM.	
1^{er} juillet 2020	Eric SOENEN, Béatrice TESTUD, Emmanuelle RUFF,	
Date d'affichage :	Marc WILLEMANN, Jocelyne SOURD, Anatole FUCHS, Régis	
03 juillet 2020	MAITRE, Anne-Marie TSCHIRHART, Fanny WEIGEL, Marion	
	FUCHS, Jean-Sébastien INEICH, Stéphanie HALLER,	
	Eric HUMBERT.	
Nombre de membres : 15		
En exercice : 15		
Suffrages exprimés : 15	Excusé(s) :	Procuration(s) :
Votes Pour : 15	Mme Lucile ZUSSY,	M. Anatole FUCHS,
Votes Contre : 0	Jean-Sébastien INEICH,	Mme Marion FUCHS.
Abstentions : 0	à partir de 20h45.	

DEL20200709_004

Objet de la délibération : **Commission communale des impôts directs**

Le Maire rappelle que le code général des impôts prévoit l'institution, dans chaque commune, d'une commission communale des impôts directs composée du maire ou de son adjoint et de six commissaires titulaires et suppléants. Les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants sont désignés par la direction générale des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

L'article 1650 3^{ème} alinéa précise les conditions à remplir :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou membre de l'Union européenne ;
- jouir de ses droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal la liste suivante :

Commissaires titulaires :

M. Marc LANOIX, domicilié 10 rue de la Chapelle à Roderen
M. Jean-Jacques BACHMANN, domicilié 1 rue du Neuberg à Roderen
Mme Nicole SELLITO, domiciliée 10 rue des Collines à Roderen
Mme Marie-Paule WEIBEL, domiciliée 17 rue des Forgerons à Roderen
M. Alain HATTENBERGER, domicilié 3 Grand'Rue à Roderen, propriétaire de forêt
Mme Nadia REINOLD, domiciliée 14 rue du Moulin à Roderen
Mme Marie WELKER, domiciliée 2 rue de Guewenheim à Roderen
M. Michel SPRINGER, domicilié 28 route de Bourbach à Roderen
Mme Sabine PERROT, domiciliée 6 rue des Collines à Roderen

Mme Jeanine FUCHS, domiciliée 4 rue des Cerisier à Roderen
M. Jean-Michel ROTHENFLUG, domicilié 13 rue de Rammersmatt à Roderen
M. Denis GERTHOFFER, domicilié 5 rue de la Chapelle à Roderen

Commissaires suppléants :

M. Roland KUBLER, domicilié 19 rue Principale à Bourbach-le-Bas
Mme Yvette THUET, domiciliée 25 rue des Forgerons à Roderen
M. Jacques WOLFERSPERGER domicilié 60 rue de Rammersmatt à Roderen
Mme Dominique HLIL domicilié 4 rue des Collines à Roderen
Mme Patricia SESTER, domiciliée 7 route de Guewenheim à Roderen
Mme Corinne CHARLES domiciliée 41 rue du Ruisseau à Roderen
M. Philippe FAULHABER, domiciliée 27 rue des Forgerons à Roderen
M. Henri WINTERHOLER domicilié 78 Grand'rue à Roderen, propriétaire de forêt
M. Daniel TESTUD, domicilié 11 rue de la Forêt à Roderen
Mme Josiane HIRSCH, domiciliée 2a rue du Neuberg à Roderen
M. Marcel JENN, domicilié 65 rue du Ruisseau à Roderen, propriétaire de forêt
Mme Caroline KIPPELEN, domiciliée 5 rue des Jardins à Roderen

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
décide de proposer la liste ci-dessus à la Direction des Finances Publiques du Haut-Rhin
pour la constitution de la commission communale des impôts directs.**

Roderen, le 10/07/2020
Le Maire, Christophe KIPPELEN

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 13/07/2020
et publication ou notification du 13/07/2020